



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets industriels

Question écrite n° 36559

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le problème de traitement des 8 millions de tonnes annuelles d'emballages industriels qui demeure, à ce jour, entier. Il lui demande des précisions sur les mesures envisagées par le Gouvernement pour le recyclage de ces déchets d'emballages, les objectifs envisagés ainsi que les différentes étapes de mise en oeuvre.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au traitement des emballages industriels. Le décret 94-609 du 13 juillet 1994 dispose que les détenteurs de déchets d'emballages industriels sont tenus de les valoriser. Cette mesure ne s'applique cependant pas aux entreprises qui produisent moins de 1 100 litres de déchets d'emballages par semaine et les remettent au service de traitement des communes. Les données actuellement disponibles montrent qu'une grande quantité de ces emballages industriels sont aujourd'hui recyclés sans qu'un soutien particulier ait été mis en place. En effet, le respect par la France des objectifs fixés par la directive 94/62/CE, avec cependant un an de retard pour l'objectif de recyclage du plastique, s'explique en partie par le développement des collectes sélectives des déchets d'emballages ménagers mais aussi par l'augmentation des quantités des déchets d'emballages industriels recyclés. La directive 2004/12/CE fixe de nouveaux objectifs pour l'année 2008. Si le taux de valorisation (recyclage et valorisation énergétique) est d'ores et déjà atteint, tel n'est pas le cas du taux global de recyclage et des efforts seront à faire, tant pour les déchets d'emballages ménagers que pour les déchets d'emballages industriels. Un groupe de travail a été mis en place afin de trouver le meilleur moyen de progresser sur ce dernier point. Ses travaux devraient aboutir en fin d'année 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36559

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2410

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4581